

Campagne de messages en ligne

Le VIH n'est pas un crime

Des personnes vivant avec le VIH font encore l'objet d'accusations d'*agressions sexuelles graves* – l'une des plus lourdes accusations du Code criminel du Canada – même en l'absence d'intention de causer un préjudice, même lorsque le VIH n'est pas transmis et lorsque le risque de transmission est négligeable, voire nul. L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, a dénoncé le recours excessif au droit criminel, au Canada, reconnaissant que « la criminalisation disproportionnée de la non-divulgation de la séropositivité décourage bon nombre de personnes de passer des tests de dépistage et de se faire traiter, et stigmatise davantage les personnes vivant avec le VIH ou le sida. » Alors, pourquoi l'Ontario continue-t-il de poursuivre injustement des personnes vivant avec le VIH?

Traduction ci-dessous du message envoyé au procureur général de l'Ontario, l'honorable Yasir Naqvi :

Monsieur le Procureur général,

Je vous demande de prendre immédiatement les actions suivantes :

1. Décréter un moratoire immédiat sur toutes les poursuites pour non-divulgation du VIH, à moins qu'il y ait allégation de transmission intentionnelle du VIH et ce, le temps d'explorer les options de réforme du droit et de développer avec la communauté des lignes directrices pour les procureurs pour limiter le mésusage actuel du droit criminel et son utilisation excessive.
2. Déclarer publiquement que le ministère du Procureur général de l'Ontario s'engage à mettre fin à l'application excessive du droit criminel en cas de non-divulgation alléguée du VIH, et à réviser l'approche de l'Ontario à l'égard de ces poursuites.
3. Instaurer un véritable dialogue avec le [Groupe de travail ontarien sur le droit criminel et l'exposition au VIH](#) (CLHE), de même qu'avec les personnes vivant avec le VIH et des experts scientifiques, dans le cadre du développement de lignes directrices pour les procureurs ainsi que d'autres réponses à ce problème.

Depuis plusieurs années, des membres de la communauté dénoncent les injustices et le fait inacceptable que de telles poursuites ont un impact disproportionné sur les personnes vivant avec le VIH les plus marginalisées et vulnérables. Il est temps que l'Ontario fasse preuve d'un réel leadership. Les poursuites injustes et néfastes doivent cesser **MAINTENANT**.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de mes sentiments distingués.